

Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

► **B**

DIRECTIVE 2008/84/CE DE LA COMMISSION

du 27 août 2008

portant établissement de critères de pureté spécifiques pour les additifs alimentaires autres que les colorants et les édulcorants

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(Version codifiée)

(JO L 253 du 20.9.2008, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission du 9 mars 2012	L 83	1	22.3.2012

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008L0084:20101110:FR:PDF>